MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

OPIE

Compte-rendu du 5ème comité de pilotage du PNA en faveur des Papillons de jour

30 janvier 2024

Plan national d'actions
en faveur des papillons de jour
2018 - 2028

Rédigé par Gaëlle Sobczyk Moran
Révisé par Jean-Marc Salles
27/03/2024

Animation : Gaëlle Sobczyk Moran (animatrice du PNA pour l'Opie) & Jean-Marc Salles (coordinateur du PNA pour la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Présents (30) *les participants en visio sont en italique* (12) :

Échelle nationale	*Fabien Soldati* (ONF), *Stéphanie Beaume* (ONF), *Mathieu De Flores,* Xavier Houard (Opie), Arzhvaël Jeusset, Antoine Lévêque (Patrinat-MNHN-OFB), Gaëlle Sobczyk Moran (Opie)
Auvergne-Rhône-Alpes	Jean-Marc Salles (DREAL), Aurélie Soissons (CEN), Yann Baillet (Flavia APE)
Bourgogne-Franche-Comté	Quentin Barbotte (SHNA-OFAB), Raphaëlle Itrac-Bruneau (CBNFC-ORI), Julie Lambrey (PN de forêts)
Bretagne	*Maël Garrin* (GRETIA)
Centre-Val de Loire	Maxime Baudin (DREAL), Jean-Luc Mercier (IRBI Tours), Mathieu Willmes (DREAL)
Corse	Cyril Berquier (OEC), *Muriel De Basquiat, Gwennaëlle Daniel, Fabrice Torre* (DREAL)
Grand Est	David Demergès (CEN), *Annaëlle Muller* (CEN)
Hauts-de-France	Guillaume Delporte (GON), *Kévin Gruau* (Picardie Nature), Cyril Le Maux (DREAL),
Île-de-France	Maëlle Bouchez (DRIEAT), *Hemminki Johan* (ARB), Charlotte Giordano (CPIE des BDM), Luc Manil (ALF), Marine Poupin (CPIE des BDM), Raphaël Vandeweghe (Opie)
Normandie	Julia Combrun (PNR Normandie-Maine)
Nouvelle-Aquitaine	Frédéric Dissard (SEL), Pierre-Yves Gourvil (CEN), Thomas Hodée (DREAL)
Occitanie	Bastien Louboutin (Opie), Baptiste Charlot, *David Soulet* (CEN)
Pays de la Loire	Amélie Roux (CEN), *Isaël Larvor (DREAL)*
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sonia Richaud (CEN)

Excusés (6) :

Johann Chrétien (CEN Champagne-Ardenne), Laurent Servière (RNF), Camille Leroy (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Serge Gressette (CEN Centre-Val de Loire), Adrien Simon (CEN Normandie), Loïc Chereau (GRETIA), Floriane Flacher-Geslin (GRETIA).

Ce compte-rendu présente l'avancement du plan national d'actions pour la conservation des papillons diurnes ainsi que les échanges entre une quarantaine de participants, réunis lors du COPIL national, tenu le 30 janvier 2024 en présentiel et visio-conférence.

Résumé

En 2024, le fonds vert est reconduit, dans le cadre du PNA vous pouvez candidater à l'aide : « **Réduire la pression sur la biodiversité de votre territoire** » en suivant ce lien. Deux déclinaisons ont été publiées en 2023 : Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie. Une **formation sur le Sterf** peut être réalisée en région par l'animateur national du Sterf (mathieu.deflores@insectes.org). Un **formulaire** a été envoyé pour recenser les suivis Sterf non estampillées, un fascicule **sur l'état des populations** de papillons en France sera réalisée en 2024. Une **synthèse bibliographique sur l'Hermite-*Chazara briseis*** a été publiée, s'il manque de la bibliographie, **transmettez-la à l'animation du PNA**. Les ateliers visio-thématiques sont ouverts à tous, cette année, le sujets abordés étaient les **cahiers de gestion d'espèces PNA** et la **réintroduction d'espèces de papillons protégées**. Une **fiche enquête** destinée à un public avisé a été réalisée sur **le Nacré de la canneberge,** en 2024 une enquête sera réalisée sur **l'Apollon en BFC**. Un stage de M2 a permis de réaliser le **guide de gestion sur le Fadet des tourbières**, d'autres guides seront réalisés en 2024**.** Le **recensement des actions de gestion** en faveur d'espèces du PNA (**RETEX : retour d'expérience**) est désormais possible directement en ligne grâce à **deux formulaires sur le site du PNA** (1 page et 3 pages). La **première activité** : « Kiquimank » et le **livret technique de la mallette pédagogique** sont disponibles sur le site de la FCPN (Fédération Protéger et Connaître la Nature). **10 vidéos sur des espèces du PNA** ont été publiées et sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'Opietivi, deux dernières seront publiées en 2024. Le catalogage des stations va être étudié au niveau national. Un séminaire mi-parcours du PNA sera organisé fin 2024-début 2025.

Le **schéma directeur de la surveillance de la biodiversité terrestre** définit un cadre **de suivi de la biodiversité.** Il indique les **principes à suivre** en favorisant la production de **longues séries de suivis**, à **toutes les échelles** (biogéographiques, nationale, régionales). Le règlement européen sur la **restauration de la nature** indique les **objectifs et mesures de levée de pressions à atteindre**. La France devra **choisir 2 sur 3 indicateurs de suivis des sites agricoles,** parmi le stockage de carbone, les infra-structures agroécologiques et **l'indicateur de papillons de prairies**. Le Sterf doit, à terme, être réalisé sur une **douzaine de sites (gérés / protégés / non gérés) suivis par département.** Les **opérateurs régionaux seront les contacts des Dreals** accompagnés par l'animation nationale du plan et du Sterf pour cette mise en œuvre.

Les objectifs des études génétiques sur l'Apollon étaient de **connaître la structure des populations**, leur **diversité génétique**, **l'impact du changement climatique**. En **France, il y a 6 groupes génétiques différents** (Jura, Alpes Sud, Alpes Nord, Cévennes, Ardèche, Pyrénées). Il y a une faible diversité génétique dans le Massif Central (populations en fort déclin). Une thèse début en 2024 sur la tolérance de l'espèce aux températures extrêmes.

La déclinaison BFC compte **60 espèces,** réparties en **3 cortèges : pelouses sèches, prairies humides et tourbières, forêts lisières et clairières**. Un bilan stationnel sur l'Apollon est réalisé depuis 3 ans. Une **fiche détaillée** est remplie pour chaque station, les **menaces sont qualifiées**. **27 stations sur 109 visitées abritent l'Apollon**. Une enquête grand public sur l'espèce sera réalisée en 2024 et un article sera publié.

Le **Damier du frêne** est fortement menacé en France, mais très bien pris en compte dans les enjeux du PN de forêts, dernier bastion de l'espèce. Le **temps de travail** disponible pour l'acquisition de connaissances par les **agents ONF** est utilisé pour rechercher l'espèce (nids), une **carte de distribution de l'espèce** par massif a été réalisée. En 2024, un document rassemblera des préconisations de conservation, les stations à Damier seront caractérisées, des **protocoles** pour **suivre les frênes et les populations de Damier du frêne** seront réfléchis.

Un protocole de caractérisation de l'habitat de la Bacchante est à l'étude en Nouvelle-Aquitaine. Il était nécessaire de **définir les plantes-hôtes, la structure de la végétation** (couvert arboré, herbacé) et d'étudier d'autres **paramètres structurant l'habitat de reproduction de la Bacchante**. **7 paramètres sont relevés en 1h30-2h en une seule fois**. Le **protocole** doit être **testé** sur d'autres secteurs, à terme, le but est de faire un **outil de suivi de la qualité de l'habitat** (type IBP) pour **orienter les actions de gestion**. Un groupe de travail se réunira sur le sujet le 8 avril 2024.

Une **stratégie de conservation** du Cuivré des marais s'est mise en place en vallée du Petit Morin (seule station en IdF). Les animatrices Natura 2000 ont pris **contact avec une centaine d'exploitants agricoles en 20 à 30 jours de travail**, **56 sites ont été suivis**. Des **fiches de gestion** ont été élaborées pour **16 agriculteurs, spécifiques à chacun**, avec des **préconisations de gestion à réaliser**. Les animatrices Natura 2000 poursuivent en essayant de **relier les parcelles favorables au Cuivré.**

Diaporama des présentations Page du diapo

Sommaire

Tour de table : l'avancée des déclinaisons du plan en régions	5
Introduction de la journée – Reconduction du Fonds vert Biodiversité	**7**
Les actions réalisées en 2023 par l'animation nationale	**7**
Programme national de la surveillance de la biodiversité terrestre	**9**
Résultats des analyses génétiques des populations françaises d'Apollon	**11**
Déclinaison régionale du PNA en Bourgogne-Franche-Comté et premières actions	**12**
Programme d'actions en faveur du Damier du frêne	**14**
Évaluation de la qualité des habitats de la Bacchante : perspective d'un protocole	**14**
Actions menées pour la conservation du Cuivré des marais sur un site Natura 2000	**15**
Actions prioritaires de l'animation du PNA pour 2024	**17**
Sondage	18

Tour de table : l'avancée des déclinaisons du plan en régions

Déclinaison régionale	Nombre d'espèces du PNA	Etat d'avancement	Validée
Auvergne-Rhône-Alpes	29		Validée en 2019
Bourgogne-Franche-Comté	18		Validée en 2023
Bretagne	3	Atelier rédaction 21/11/22	
Centre-Val de Loire	11		Validée en 2020
Corse	5	Plan territorial d'actions (PTA) Réflexion PRA Dreal	
Grand Est	17	Examen CSRPN réalisé	
Hauts-de-France	7	Examen CSRPN réalisé	
Île-de-France	2		Validée en 2022
Normandie	5	Atelier de rédaction 28/09/23	
Nouvelle-Aquitaine	11		Validée en 2021
Occitanie	21		Validée en 2023
Pays de la Loire	7		Validée en 2021
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24		Validée en 2021

Auvergne-Rhône-Alpes : Les *Phengaris teleius* et *nausithous* de Rhône-Alpes sont au cœur d'études CMR, de suivis de populations et génétiques, dans le but de renforcer les populations de ces espèces. Une thèse sur les capacités de résistance de l'Apollon face au changement climatique a débuté en 2023.

Bourgogne-Franche-Comté : La déclinaison du PNA a été lancée et le premier Copil régional a eu lieu en décembre 2023. Un bilan stationnel sur l'Apollon a été réalisé en 2023 et sera présenté dans ce document, une fiche cortège sur les papillons de pelouses de Bourgogne-Franche-Comté sera élaborée. Un programme local de conservation du Damier du frêne a débuté par une cartographie du Parc National de forêt pour repérer la présence ou absence du Damier dans le Parc.

Bretagne : La déclinaison est en cours de rédaction, elle aboutira en 2024. Les espèces du plan seront celles classées en danger de la liste rouge régionale, liées aux landes et milieux adjacents.

Centre-Val de Loire : La Liste rouge régionale est en cours de finalisation après 3 ans de travail. Un projet de renforcement de populations de *Phengaris alcon alcon* par transfert de Gentianes pneumonanthes a été réalisé à l'été 2023. Deux projets d'arrêtés de protection d'habitats naturels sont en cours pour protéger les habitats de *Phengaris teleius* et de *Chazara briseis*. Les plaquettes de sensibilisation et posters par grand types de milieux à destination d'élus, gestionnaires et collectivités sont finalisées et disponibles à la diffusion.

Corse : Le Plan territorial d'actions poursuit sa mise en œuvre, un projet d'ouverture de milieu avec la fédération des chasseurs de Haute-Corse, l'OFB et la collectivité de Corse est en cours selon la technique d'ouverture alvéolaire. Des îlots de végétation sont donc ouverts et différents groupes sont suivis, la biodiversité augmente sur ces sites. Le but est de répliquer ces ouvertures sur d'autres sites en Corse. Des livrets de prescription de bonnes pratiques pour les papillons de jour à destination des aménageurs sont à l'étude du CSRPN. Une animatrice de la déclinaison régionale du plan a été recrutée par la Dreal.

Grand Est : La Liste rouge régionale est en cours de finalisation. Les espèces prioritaires de la déclinaison correspondent aux espèces de la liste rouge. Les actions de la déclinaison se sont concentrées sur les espèces de pelouses et forestières. Un projet de catalogue stationnel est en travail depuis 2 ans : les données naturalistes sont traduites en stations biologiques, puis en stations opérationnelles (prise en compte du cadastre et des stations biologiques d'autres espèces). Ces stations seront alors suivies pour attribuer un état de priorité d'intervention et identifier celles à protéger.

Hauts-de-France : La liste rouge régionale est validée et les espèces prioritaires du plan ont été définies à partir de la liste. Le plan régional d'actions a été validé par le CSRPN avec quelques recommandations, des actions étaient déjà menées avant sa validation. Le PNR des Caps et marais d'Opale étudie les connectivités entre populations de Damier de la succise et prévoit une étude génétique en 2024. Les sites naturels du département du Nord seront suivis par Sterf à partir de 2024.

Île-de-France : La liste des insectes protégés en Île-de-France est en cours de révision et l'arrêté validant cette liste sera publié en 2024. Le Sterf est le protocole de suivi des papillons qui est favorisé dans la région avec une partie de la formation ERE (école régionale d'entomologie) dédié au programme. Le Cuivré des marais est l'espèce phare de la région et bénéficie d'une prise en compte importante dans la Vallée du Petit Morin où une animation auprès des agriculteurs et élus est mise en œuvre.

Normandie : La liste rouge régionale a été publiée et l'atelier de rédaction de la déclinaison a eu lieu en novembre 2023. Le PNR Normandie-Maine suit un projet sur les papillons forestiers pour mettre à jour les données de leur secteur et réaliser des animations pour des gestionnaires forestiers dans le but d'inclure les enjeux papillons de jour dans la gestion des forêts.

Nouvelle-Aquitaine : Des suivis de papillons en milieux forestiers (Fadet des laîches et Bacchante) ont été réalisés en 2023. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a un rôle important sur l'assistance technique des projets en faveur des papillons de jour de la région auprès des services de l'état, des gestionnaires, des bureaux d'études. Des fiches techniques sur des espèces du PNA seront publiées au premier semestre 2024. Une liste des espèces de papillons du Limousin et leur état de conservation est en cours de finalisation.

Occitanie : La déclinaison régionale du PNA a été publiée début 2023 et le deuxième Comité technique du PRA s'est déjà tenu le 23 janvier 2024, une cinquantaine de personnes étaient présentes. Un document sur les espèces les plus méconnues de la région est en cours d'élaboration pour conseiller sur les prospections et déterminations de ces espèces. Les experts des régions voisines seront sollicités pour des relectures. Un projet de réintroduction de Fadet des laîches sur le Piémont pyrénéen est en discussion.

Pays de la Loire : Tous les trois ans, le plan s'intéresse aux espèces de papillons d'un éco-complexe. Un premier bilan stationnel des espèces de pelouses sèches a été réalisé et l'année 2023 s'est concentrée sur l'animation territoriale pour les secteurs à enjeux. Avec le PNR Loire-Anjou-Touraine et la LPO Anjou, 50 ha ont été acquis dans le cadre de la politique ENS.

Provence-Alpes-Côte d'Azur : La réévaluation de la liste rouge régionale est en cours de validation par l'UICN et sera publiée en 2024, les statuts de menaces attribués sont souvent plus élevés pour cette mise à jour.

Réseau ONF : Le réseau entomologique de l'Office National des Forêts compte 30 naturalistes et réalise des inventaires dans les réserves biologiques, des suivis post-incendies, des suivis locaux d'espèces (*Boloria aquilonaris* par exemple).

Réserves naturelles de France : En 2023, le réseau a communiqué sur l'utilisation des outils eBMS et les agents les utilisent de plus en plus. Le site de saisie Geonature de RNF va permettre dès 2024 de centraliser à nouveau les données du protocole de suivi des rhopalocères des réserves naturelles de France (données historiques et récentes) en intégrant une plateforme similaire au précédent outil « Shinyapps ». Dans le cadre de l'AMI CEFE-OFB, un apprenti travaille sur les hypothèses statistiques du protocole RNF et sur la mobilisation du modèle de Reto Schmucki (statisticien chercheur) pour une utilisation locale des suivis eBMS / Sterf (à l'échelle des réserves).

Introduction de la journée – Reconduction du Fonds vert Biodiversité

Jean-Marc Salles (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

Le fonds vert biodiversité 2024 (FV) compte 10 à 15 millions d'euros par région pour les actions SNB (Stratégie nationale biodiversité) liées aux PNAs. Cette année l'instruction administrative des dossiers sera plus rapide puisque la Dreal s'en charge. Dans le cadre du PNA vous pouvez candidater à l'aide : « **Réduire la pression sur la biodiversité de votre territoire** » en suivant ce lien. Les aides éligibles concernent des crédits d'investissements et d'appuis en ingénierie. L'animation des déclinaisons régionales ou l'acquisition de connaissance ne sont normalement pas éligibles, mais certaines Dreals ont pu accorder ces demandes, les projets seront financés à l'appréciation des Dreals.

Toutes les structures membres du comité de pilotage peuvent candidater au fonds vert. Une candidature en 2024, doit voir un projet démarrer en 2024. L'animation nationale peut toujours vous accompagner dans le dépôt de votre dossier.

L'animation nationale peut vous accompagner pour monter votre dossier : gaelle.sobczyk-moran@insectes.org & jean-marc-salles@developpement-durable.gouv.fr

Les actions réalisées en 2023 par l'animation nationale

Gaëlle Sobczyk Moran (Opie)

Page 2

Deux déclinaisons ont été publiées en 2023 : Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie.
Une **formation sur le Sterf** pour apprendre à réaliser un suivi a été testée en Centre-Val de Loire, avec présentation de l'application eBMS/Sterf récemment traduite en français, comme le site internet. L'animateur national du Sterf est disponible pour réaliser la même formation dans d'autres régions (mathieu.deflores@insectes.org). Un **formulaire** a été envoyé pour recenser les suivis Sterf non estampillées.

L'animation nationale a représenté le PNA Papillons de jour en Angleterre et à Hanovre pour le Symposium international sur la conservation des Lépidoptères et le séminaire Natura 2000 biogéographique pour la zone Atlantique. L'indicateur papillons a été présenté sous forme de Poster lors du premier évènement, et les suivis par eBMS/Sterf ont été défendus pour être le protocole indicateur de l'état des sites sous protection lors du second.

Une **synthèse bibliographique sur l'Hermite-*Chazara briseis*** a été publiée pour faire suite au stage d'Énora Fournier sur le sujet. S'il manque de la bibliographie, **transmettez-la à l'animation du PNA**. Les ateliers visio-thématiques sont ouverts à tous, cette année, le sujets abordés étaient les **cahiers de gestion d'espèces PNA** et la **réintroduction d'espèces de papillons protégées**. Des **groupes de travail régionaux** continuent d'être organisés, si un groupe de travail semble nécessaire n'hésitez pas à en faire part à l'animation nationale.

Une **fiche enquête** destinée à un public avisé a été réalisée sur demande du groupe de travail Auvergne-Occitanie pour ***Boloria aquilonaris*—Nacré de la canneberge** à partir du canevas de la fiche enquête Hermite de 2022.

Le stage de Maëlle Leroux a permis de réaliser le **guide de gestion sur le Fadet des tourbières**, ainsi que l'atelier visio-thématiques sur le sujet. Le guide indique les statuts de menace, la répartition de l'espèce, son écologie, plantes-hôtes, espèces compagnes, cycle de vie. Ainsi que la **gestion par fauche et pâturage** favorable à l'espèce. Le **recensement des actions de gestion** en faveur d'espèces du PNA (**RETEX : retour d'expérience**) est désormais possible directement en ligne grâce à **deux formulaires sur le site du PNA** (1 page et 3 pages). La Dreal souhaite qu'il y ait au moins 3 actions par région qui soient disponibles, l'ambition ensuite est que pour chaque action financée sur fonds publics, il soit demandé dans le cahier des charges le remplissage de ce formulaire 3 pages.

Il est proposé également de **partager,** sur le site, 10 **lignes d'actualité régionale** avec un contact et une photo, qui pourront être partagées sur les actualités nationales si c'est une demande. Les cartes de répartition ont été mises à jour sur le site du PNA et sont à vérifier par les opérateurs régionaux. La **première activité** : « Kiquimank » et le **livret technique de la mallette pédagogique** sont disponibles sur le site de la FCPN (Fédération Protéger et Connaître la Nature). Un cours sur le PNA Papillons a été donné à des élèves de Licence 3 en environnement. Le tableau avec les projets fonds vert acceptés en 2023 est disponible. Enfin, **10 vidéos sur des espèces du PNA** ont été publiées et sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'Opietivi. Il est demandé de **transmettre les rapports et études** sur les papillons dès qu'ils sont publiés ou disponibles en pdf pour pouvoir les déposer sur le site du PNA Papillons de jour.

Échanges & remarques :

David Demergès demande, puisque le cahier des charges du fonds vert n'est pas le même dans toutes les régions, si des études proches sur les mêmes espèces ou cortèges pourraient être financées au niveau national (hors FV). Il pense notamment au Damier du frêne qui est présent dans quatre régions en France.

Jean-Marc Salles répond que c'est envisageable, mais que les actions nationales disposent d'un budget de 20 000 € par an, hors FV, déjà utilisé pour 2024. Il est nécessaire de s'y prendre à l'avance et de prévoir dès maintenant un projet inter-régional pour l'enveloppe de 2025.

David Demergès commente que les fiches RETEX sont appréciées et sont pratiques à remplir ou faire remplir en direct avec des porteurs de l'action.

Yann Baillet ajoute qu'il faut que les bureaux d'études soient obligés de remplir ces fiches RETEX dans le cadre des mesures compensatoires et dérogations espèces protégées.

Bastien Louboutin indique qu'une action de recensement de toutes les actions de transplantation d'aristoloches en faveur de Dianes ou de Proserpines en PACA et en Occitanie est en cours. Elle est réalisée par les Écologistes de l'Euzière qui avaient déjà mis en œuvre une transplantation d'aristoloches. Le but est d'identifier les succès et échecs des bureaux d'études ou autres structures porteuses de ces projets. Ce document sera produit pour le 1er trimestre 2024. La Dreal Auvergne-Rhône-Alpes a rédigé et les Dreal Occitanie et PACA ont co-signé une lettre de soutien pour légitimer les demandes de retours d'expérience auprès des porteurs de projets.

Pierre-Yves Gourvil aimerait savoir si les éléments de la mallette pédagogique seront en réduction à l'achat pour les opérateurs régionaux, si une distribution est prévue.

Gaëlle Sobczyk Moran répond que dans la dernière année du projet, en 2025, la subvention financera une mallette entière par opérateur régional, même s'il y a 2 ou 3 animateurs par région, leur structure auront chacune une mallette pédagogique.

David Demergès indique que les fiches RETEX ne doivent pas être remplies au détriment de publication de résultats dans des revues scientifiques ou naturalistes. Oreina dispose d'une tribune pour publier des actions et reste ouverte.

Antoine Lévêque ajoute que la revue *Naturae* du Museum national d'Histoire naturelle est en ligne et gratuite et permet de publier des résultats de rapport, d'études.

- **Mathieu De Flores (mathieu.deflores@insectes.org) est disponible pour organiser une formation Sterf en région, pour toute question liée au Sterf. Le formulaire pour indiquer si vos données ne sont pas transmises reste ouvert.**
- **Il est toujours proposé de transmettre vos actualités régionales / vos rapports de stages ou d'études sur les espèces du PNA / des articles sur *Chazara briseis* à l'animation nationale : gaelle.sobczyk-moran@insectes.org.**
- **L'animation nationale peut accompagner l'organisation d'un groupe de travail inter-régional, proposer une fiche enquête sur des espèces du PNA ou transmettre le caneva pour vos espèces de priorité régionales : gaelle.sobczyk-moran@insectes.org.**
- **Le formulaire RETEX en ligne est disponible pour déposer vos retours d'expériences de gestion (format 3 pages à privilégier).**
- **Il est rappelé qu'en plus des fiches RETEX, la publication dans des revues naturalistes ou scientifiques est encouragée (Oreina, Naturae, Espaces naturels…).**

Programme national de la surveillance de la biodiversité terrestre

Antoine Lévêque (Patrinat OFB-MNHN)

Page 28

Le **schéma directeur** est un document publié pour 2 ans (2024-2025) pour définir un cadre **de suivi de la biodiversité**, il a été validé par le CNPN le 23 janvier et est consultable via ce lien. Il comprend 2 sections : enjeux, objectifs, organisation du programme et la liste des dispositifs du schéma directeur. Il concerne toute la biodiversité des écosystèmes terrestres de France et indique les **principes à suivre** en favorisant la production de **longues séries de suivis**, à **toutes les échelles** (biogéographiques, nationale, régionales).

Pour développer un suivi de surveillance, le protocole doit répondre aux objectifs prioritaires liés aux obligations européennes, nationales [**socle requis**], les **suivis inclus dans les PNAs** font partie de ce socle et seront priorisés. Ensuite, il doit **augmenter le niveau de qualité des réponses** (robustesse statistique, précisions géographiques, variables complémentaires…) [**consolidation**]. Enfin, selon des conditions, les enjeux émergents seront étudiés intégrés au schéma directeur [élargissement], tel que le suivi des communautés d'espèces (Sterf).

Le règlement européen sur la **restauration de la nature** indique les **objectifs et mesures de levée de pressions à atteindre**. Il liste des objectifs de restauration d'habitats d'espèce d'intérêt communautaire, de suivis d'espèces indicatrices en milieux marin, urbain, agricole, avec notamment les pollinisateurs. Il s'applique dès sa signature, d'ici 2 ans, chaque état membre devra présenter un Plan national de restauration. La France devra **choisir 2 sur 3 indicateurs de suivis des sites agricoles,** parmi le stockage de carbone, les infra-structures agroécologiques et **l'indicateur de papillons de prairies**. Eu-PoMS est le suivi des pollinisateurs sauvages européens, avec, à minima des suivis de papillons de jour par transect eBMS / Sterf sur 238 sites où Apoïdes et Syrphes seront également suivis.

Zoom sur le **Sterf** : il est nécessaire de renforcer ce protocole dans toutes les régions, avec une **douzaine de sites (gérés / protégés / non gérés) suivis par département.** Les **opérateurs régionaux seront les contacts des Dreals** pour déployer le Sterf en région, indiquer les structures capables de réaliser le protocole, de participer à l'animation de réseaux de bénévoles, les financements à attribuer, les formations à réaliser. Les opérateurs régionaux seront accompagnés par l'animation nationale du plan et du Sterf pour cette mise en œuvre.

Échanges & remarques :

Bastien Louboutin demande si les douze sites à suivre par département doivent être répartis par domaine biogéographique, le risque est que les suivis ne soient qu'en domaine Atlantique.

Antoine Lévêque répond que les recommandations ne sont pas définitives et aussi précises, elles seront à affiner au fil des années de mise en œuvre. L'idéal serait de poursuivre les suivis entamés et de tirer aléatoirement les nouveaux sites.

David Demergès souligne qu'il sera important d'appuyer les Dreals sur ces mises en œuvre de suivis et que ce n'est pas intuitif pour les actions de déclinaisons régionales de privilégier le Sterf. Il souhaite savoir si les opérateurs régionaux mettent en place le protocole Sterf et si le protocole ne pourrait pas être inclus dans les objectifs du PNA pour faciliter la mise en œuvre dans le cadre des PRA.

Gaëlle Sobczyk Moran répond que cet objectif peut être à vérifier chaque année lors des Copils et est largement soutenu par l'animation nationale du PNA. La note envoyée aux Dreals définit la mise en œuvre des suivis Sterf en ce sens.

Antoine Lévêque ajoute qu'à la vue de ces directives et réglementations, il est fort probable que des financements soient fléchés directement pour ces douze sites suivis par Sterf par département.

Mathieu Willmes répond qu'en Centre-Val de Loire, les suivis par Sterf sont en objectifs d'actions du PRA (2019), mais dans les faits, la mise en place est complexe. Un département est très moteur : l'Indre-et-Loire, où la SEPANT suit de nombreux sites grâce à un réseau de bénévoles qui n'est pas toujours facile à dynamiser, de plus, temps d'animation demandé est conséquent. Les sites gérés par le CEN sont systématiquement suivis par Sterf.

Mathieu De Flores se veut rassurant et dit que l'animation nationale du Sterf a conscience des difficultés et enjeux locaux des gestionnaires. Les réserves naturelles de France réfléchissent avec l'animation nationale pour faire converger le protocole Sterf et le protocole RNF Rhopalocères. Des biostatisticiens travaillent sur l'utilisation des données Sterf pour comprendre les effets de la gestion d'un site et obtiennent de meilleurs résultats lorsque des sites en dehors des sites gérés à proximité sont également suivis. Enfin, le retour d 'expérience de la région Haute-Normandie sur 40 sites tirés aléatoirement avait montré des tendances très intéressantes.

Pierre-Yves Gourvil indique qu'en Nouvelle-Aquitaine le Sterf n'est pas un élément structurant pour le suivi régional, mais une formation sur les protocoles papillons et analyses statistiques sera proposée aux professionnels de la conservation avant le lancement de la saison de terrain. Une biostatisticienne participe à la création et à la tenue de la formation.

Raphaël Vandeweghe ajoute que le Sterf est le protocole privilégié en Île-de-France pour suivre les papillons auprès des gestionnaires, en revanche, les suivis ne sont pas réalisés en dehors de sites gérés. Il propose des formations pour les naturalistes amateurs mais peu de suivis sont lancés.

Cyril Berquier ajoute qu'en Corse il est très compliqué de mettre en place des suivis par transects Sterf à cause de terrains impraticables tirés au sort. Le réseau de naturalistes est également limité et les gestionnaires sont déjà très occupés, douze sites par département semble être un objectif non adapté à la région.

Aurélie Soissons indique que pour avoir des sites suivis en dehors des zones protégées, il est nécessaire d'impliquer des bénévoles. En Auvergne-Rhône-Alpes, la LPO bénéficie d'un excellent réseau de bénévoles : 60 personnes étaient prêtes à recevoir une formation et à réaliser des suivis Sterfs, or, leur demande de financement d'animation de réseau n'avait pas été acceptée en 2023, elle est reportée à 2024. Un financement pour ce lancement de réseau et de formation serait adéquat, ensuite, le réseaunserait auto-portant les années suivantes avec d'autres programmes.

Antoine Lévêque souligne qu'aujourd'hui l'animation demandée par la LPO AuRA est bien finançable selon les directives transmises aux Dreals. Les bénévoles permettront de réaliser les suivis en dehors des sites gérés.

Résultats des analyses génétiques des populations françaises d'Apollon

Page 60

Flora Lambert-Auger (LECA)

Depuis 2018, **94 sites** ont été **échantillonnés** dans **20 massifs** différents, pour **333 individus d'Apollon**. Les objectifs des études étaient de **connaître la structure des populations**, leur **diversité génétique**, **l'impact du changement climatique** (article sur demande). En **France, il y a 6 groupes génétiques différents** (Jura, Alpes Sud, Alpes Nord, Cévennes, Ardèche, Pyrénées). Il y a une faible diversité génétique dans le Massif Central (populations en fort déclin). Des conditions climatiques sont différentes en fonction des massifs. Concernant l'étude de la vulnérabilité face au changement climatique : en 2060-2080, une modélisation montre que certaines populations d'Apollons vont rencontrer **des conditions de vie en dehors de leurs niches climatiques actuelles** (outsiders) (rapport de M2).
D'autres populations présentent une distance génétique élevée entre leur composition génétique actuelle et future (2060), ceci indique une **potentielle mal adaptation au changement climatique** (rapport de M2).
Le projet de thèse est de **tester la tolérance thermique**, positive et négative, des **œufs d'Apollon** (stade du cycle de vie le plus long), pour observer les adaptations locales. Le projet testera également l'influence des éléments paysagers sur la dispersion de l'Apollon dans les Alpes. Le bureau d'études : BiodivConnect de Caroline Kebaïli (ancienne thésarde au PNR du Haut-Jura) est spécialisé dans la génétique du paysage.

Échanges & Remarques :

Raphaëlle Itrac-Bruneau demande la confirmation que dans le Jura il y a une barrière à la dispersion importante et s'il est prévu d'ajouter des échantillons suisses à l'étude.

Flora Lambert-Auger indique que l'ajout d'échantillons suisses n'est pas prévu, mais intéressant pour l'étude, c'est à réfléchir. Dans le Jura, le nombre de sites échantillonnés n'est pas élevé, peut-être il serait intéressant d'en ajouter aux analyses pour être sûr que les populations soient connectées entre elles.

Luc Manil demande si les populations du Mont Salève au Sud de Genève et du Grand Colombier au Nord du lac du Bourget ont été échantillonnées.

Yann Baillet indique que ces populations ont disparu et propose qu'il soit indiqué si des recherches d'Apollons ont été réalisées sans observations. Il ajoute que la thèse a été financée dans le cadre de la séquence ERC en compensation, la thèse se portera donc sur les Alpes et non les Pyrénées. Néanmoins, il faut avoir en tête cette nouvelle possibilité de financement.

Sonia Richaud se demande d'où viennent les individus du Luberon où l'Apollon n'est pas retrouvé par les agents du parc depuis 3 ans. Pour les prélèvements le CEN PACA dispose d'une dérogation pour réaliser des échantillonnages et aider lors du terrain.

Yann Baillet indique que la base de données listant les informations de chaque individu prélevé est disponible pour vérifier la localisation de ces données.

Aurélie Soissons propose une hypothèse de Philippe Bachelard (SHNAO) sur la mortalité des œufs liée à la température d'exposition. En effet, le changement climatique provoquerait un plus faible taux d'enneigement et une exposition des œufs à des températures trop froides. Les résultats sont intéressants et pour l'Auvergne cela ouvre à des réflexions de laisser l'espèce s'éteindre ou de tenter le renforcement de populations, à partir d'une population potentiellement adaptée au futur climat.

Flora Lambert-Auger répond qu'effectivement ils testeront la résistance thermique au gel pour différentes populations selon les localités, ainsi que le taux d'humidité. Ceci permettant d'identifier les populations ayant des adaptations locales d'intérêt pour un renforcement des populations d'Auvergne.

Yann Baillet rappelle que dans le Massif central c'est une sous-espèce, le renforcement doit prendre en compte cette particularité.

Il est possible de solliciter Flora Lambert-Auger pour qu'elle présente localement les résultats : flora.lambert-auger@univ-grenoble-alpes.fr

La thèse est financée dans le cadre de la séquence ERC, cette nouvelle source de financement est possible.

Une vidéo sur les analyses menées est disponible en suivant ce lien.

Déclinaison régionale du PNA en Bourgogne-Franche-Comté et premières actions

Page 97

Quentin Barbotte (SHNA) & Raphaëlle Itrac-Bruneau (CBNFC-ORI)

La déclinaison BFC inclut **18 des 38 espèces du PNA**, 24 espèces de priorité régionale et 18 espèces compagnes. Ces **60 espèces** sont réparties en **3 cortèges : pelouses sèches, prairies humides et tourbières, forêts lisières et clairières**. 16 actions réparties en 5 axes sont décrites avec une action supplémentaire concernant l'administratif.

Depuis 2009, le CBNFC-ORI réalise des **bilans stationnels** pour des espèces de papillons menacées auxquels se sont ajoutées les prélèvements génétiques. Concernant l'Apollon, 6 jours par an sur 3 ans ont permis de visiter 109 stations où l'espèce était présente ou potentiellement présente. Une **fiche détaillée** est remplie pour chaque station, les **menaces sont qualifiées** selon un code et une **note de priorité** est attribuée à la station selon l'urgence de l'action, dans le but de mettre en place un **plan de sauvegarde pour l'Apollon**. **27 stations sur 109 visitées abritent l'Apollon**. Une enquête grand public sur l'espèce sera réalisée en 2024 et un article sera publié.

Échanges & Remarques :

David Demergès demande à ce qu'il y ait un partage de la définition de station biologique. Essayer d'avoir une définition commune au niveau national serait idéal pour la décliner dans chaque région. Les menaces et atteintes semblent être dans les mêmes catégories alors que selon le catalogue de stations, une menace (ex : déprise agricole) est séparée d'une atteinte à l'habitat (ex : embroussaillement). Il se demande si la menace du changement climatique peut vraiment être renseignée lorsque le bilan stationnel est réalisé. Il est difficile selon lui d'identifier cette menace, puisque par exemple, l'embroussaillement pourrait avoir un effet favorable face au changement climatique en augmentant les zones d'ombrages ou l'humidité stationnelle.

Raphaëlle Itrac-Bruneau indique que le travail a porté sur la catégorisation de grands types de menaces. Concernant le changement climatique, cette menace est présente pour les stations en plaine, où la température augmente plus qu'en altitude, il s'agit d'une interprétation d'expert, des données chiffrées sur le sujet ne sont pas étudiées. L'embroussaillement reste une menace avérée pour l'Apollon puisque l'habitat deviendra défavorable.

Aurélie Soissons ajoute qu'un chercheur à Saint-Etienne réalise des modélisations d'évolution des niches écologiques de beaucoup d'espèces selon les scénarii du GIEC. Il serait à contacter.

Pierre-Yves Gouvil ajoute que la CBNSA travaille sur la modélisation de cortèges de plantes en fonction de scenarii climatiques du GIEC.

Yann Baillet aimerait que les ressources nectarifères soient incluses dans les menaces et de première priorité pour attribuer une note lorsque les fleurs ne sont plus disponibles.

Raphaëlle Itrac-Bruneau répond que les plantes-hôtes et nectarifères ont été notées, non présentées ici. En 2022, la majorité des sites étaient très asséchés, peu de stations ont recensé le papillon, mais il est difficile d'attribuer la cause de ces non-observations à la météo de cette année-là.

Bastien Louboutin se demande si une méthode est actée pour qualifier la ressource nectarifère sur un site.

Yann Baillet répond que pour les tests du Chronocapture, un indice d'abondance du nombre de fleurs par taxon est évalué. Il serait nécessaire de savoir quels types de fleurs sont utilisées à quelle période de l'année. Un gradient donne un pourcentage de recouvrement par espèce de plantes. La surface d'échantillonnage de 314m² est étudiée et le nombre de fleurs de chaque espèce est compté, ensuite, une note de 1 à 10 est attribuée. Les dates et durées de floraison se précisent avec ces tests.

Aurélie Soissons souhaiterait qu'il y ait un protocole national pour caractériser / mesurer la ressource florale et aimerait recevoir les résultats déjà obtenus par l'étude du protocole Chronocapture.

Cyril Berquier propose de travailler avec la fédération des apiculteurs pour relier la quantité de production de miel à la quantité de ressources nectarifères disponible. Les résultats des tests du protocole Chronocapture peuvent déjà être comparés aux productions apicoles.

▸ Une enquête grand public sur l'Apollon en BFC sera réalisée pour mai 2024, vous pouvez la recevoir ou demander une adaptation locale : gaelle.sobczyk-moran@insectes.org

▸ La définition de station biologique doit être actée et être commune au réseau, un protocole commun de caractérisation de la ressource nectarifère est à élaborer.

Programme d'actions en faveur du Damier du frêne dans le Parc national de forêts

Page 126

Julie Lambrey (PN de forêts)

Le **Damier du frêne** est menacé par **l'abandon du pâturage en milieu forestier, le parasitisme, les collisions, le broyage des bords de chemins** et enfin par la **chalarose du frêne** qui impacte son arbre-hôte. De nombreux échanges locaux ont lieu pour mettre en œuvre une gestion en faveur du papillon. L'**ONF** prend en compte le papillon dans son **document de gestion forestière** grâce au **CEN Champagne-Ardenne**, le **temps de travail** disponible pour l'acquisition de connaissances par les **agents ONF** est utilisé pour rechercher l'espèce (nids) au sein de mailles de 5x5 km, une **carte de distribution de l'espèce** par massif a été réalisée.

Les actions proposées aux gestionnaires sont de **marquer les frênes à conserver, maintenir cette essence à tout âge, faucher tardivement les bords de routes, gérer les lisières en étages, proposer la fermeture des chemins forestiers lors du vol des imagos**. En 2024, un document rassemblera ces préconisations, les stations à Damier seront caractérisées, des **protocoles** pour **suivre les frênes et les populations de Damier du frêne** seront réfléchis. Enfin les **formations des agents ONF** se poursuivront.

Échanges & Remarques :

Luc Manil indique que le Damier était trouvé dans la Meuse, le Loiret et dans le Cher et se demande si les populations ont disparu.

Mathieu Willmes répond que cela fait 13 ans que le papillon a été retrouvé dans le Loiret. L'allée forestière dans le Cher où le papillon avait été observé pendant 3 ans ne présente pas de nids et il n' y a pas eu d'observations depuis 2 années. Cette population est recensée à quelques centaines de mètres de la frontière avec l'Yonne, le secteur en Bourgogne serait à prospecter. La population est suivi depuis 2020, année de la découverte du nid, sur 2 layons forestiers seulement.

Sonia Richaud se demande si dans le PN de forêts, il y a une problématique DFCI par rapport au débroussaillement. Ce sujet est à chaque fois prioritaire dans les actions à mener, même si un travail conservatoire a été mené, le débroussaillage s'étend et de plus en plus à ras du sol.

Julie Lambrey répond qu'un site présentant d'anciens étangs à sec pourrait être remis en eau dans le but d'avoir une réserve d'eau en cas d'incendie. Le débroussaillage des bords de routes contre les risques incendie n'est pas encore un sujet dans le PN, c'est à surveiller.

Évaluation de la qualité des habitats de la Bacchante : perspective d'un protocole de suivi des habitats

Page 165

Pierre-Yves Gourvil (CEN Nouvelle-Aquitaine)

Les études existantes sur la Bacchante sont surtout en Suède, BFC et Allemagne, il existe très peu d'informations pour le Sud-Ouest. Les sites où l'espèce est présente ne sont pas suivis, le but de la démarche est de désormais suivre ces sites. Il était nécessaire de **définir les plantes-hôtes, la structure de la végétation** (couvert arboré, herbacé) et d'étudier d'autres **paramètres structurant l'habitat de reproduction de la Bacchante**.

Pour mettre en œuvre ce protocole :

1. Localisation des habitats favorables (comportements, pontes)
2. Positionnement d'un quadrat de 100m² par faciès d'habitat similaire

7 paramètres sont relevés (distance entre 2 arbres, hauteur de la végétation, la pente, un relevé floristique, recouvrement de la canopée). Ces paramètres sont relevés **en 1h30-2h, en une seule session**. Les sites étudiés sont différents mais les habitats au sein d'un site sont très similaires. Les **mêmes espèces de plantes en différentes proportions** sont trouvées sur les différents sites caractérisés (*Brachypodium sylvaticum, Carex brizoïdes, Carex sylvatica)*. Les **chenilles** seront recherchées à la **lampe UV au printemps 2024** pour caractériser exactement les plantes-hôtes de l'espèce.

Le **protocole** doit être **testé** sur d'autres secteurs, et partagé par d'autres structures. Ensuite, à terme, le but est de faire un **outil de suivi de la qualité de l'habitat** (type IBP) pour **orienter les actions de gestion**. La hauteur d'arbre est mesurée avec un laser. Un groupe de travail s'organise pour le 08 avril 2024.

Échanges & Remarques :

Bastien Louboutin réitère son intérêt pour tester le protocole en Occitanie avec l'association Aude Claire et sur un site CEN. Il se demande si les chenilles marrons, telle que celle de l'Hermite ressortent aussi aux UVs

Baptiste Charlot indique que ce site en mesure compensatoire sur un coteau thermophile abrite la Bacchante, jusqu'à présent, il réalisait juste un inventaire et non un suivi spécifique.

Les opérateurs d'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Grand Est et Centre-Val de Loire souhaitent rejoindre le groupe de travail avec l'opérateur Nouvelle-Aquitaine.

Pierre-Yves Gourvil ajoute que le relevé botanique peut faire hésiter à se lancer, mais en forêt le nombre d'espèces est plus faible qu'en prairie. Les chenilles de *Minois dryas, Arethusana arethusa* sont visibles aux UVs, certaines chenilles vertes ne réfléchissent pas ces rayons.

Yann Baillet indique que la Bacchante a l'air d'apprécier un milieu humide en hiver sur des sites qui restent en eau. La réflexion des UVs peut être dû au fait que les chenilles soient rassasiées ou non. Les raisons de fluctuations interannuelles seraient également à étudier, ainsi que le type de sol.

Pierre-Yves Gourvil ajoute que des relevés pédologiques ont été effectués sur un des sites étudiés. Les périodes d'émergence pourraient être étudiées puisque chaque année il peut y avoir de fortes variations de dates d'émergence. Le plus complexe semble être de délimiter la station et de positionner les quadrats.

▸ Un groupe de travail sur la caractérisation de l'habitat de la Bacchante s'organisera, la réunion aura lieu le 8 avril à 10h.

Actions menées pour la conservation du Cuivré des marais sur un site Natura 2000 en Île-de-France

Page 186

Charlotte Giordano & Marine Poupin (CPIE des Boucles de la Marne)

Depuis la découverte d'un individu de Cuivré des marais en 2015 dans la vallée du Petit Morin, une **stratégie de conservation** de l'espèce s'est mise en place. En effet, il s'agit de la seule station connue à Cuivré des marais en Île-de-France. Les animatrices Natura 2000 ont pris **contact avec 100 personnes environ** (exploitants, propriétaires de parcelles agricoles, mairies…), plutôt volontaires, ceci représentant **20 à 30 jours de travail**.

Leur échelle de travail s'est portée par site défini comme une parcelle PAC indiquées sur le cadastre. **56 sites ont été suivis**, l'espèce a été vue sur 14 sites, dont 12 ont observé des **pontes, indiquées par un piquet**. En 2015, 45 imagos étaient observés, en 2023 seulement 17. Des **fiches de gestion** ont été élaborées pour **16 agriculteurs, spécifiques à chacun**, avec leurs propres parcelles cartographiées indiquant des **préconisations de gestion à réaliser**. Les animatrices Natura 2000 poursuivent en essayant de **relier les parcelles favorables au Cuivré** et défendent le fait de réaliser la fauche **en septembre** en **évitant les piquets** indiquant les pontes.

Le plus complexe semble être la tenue des **recommandations** qui sont **différentes selon les services de l'état** (DRIEAT, N2000, MAEC, DDT, DRIAFF…). Les mesures MAEC ne sont pas favorables au Cuivré des marais en Île-de-France, par exemple, aucune espèce végétale à ensemencer n'est favorable au Cuivré.

Échanges & Remarques :

Luc Manil se demande s'il serait possible d'acquérir de petites parcelles pour y semer des plantes nourricières pour libérer le reste des parcelles pour l'exploitant agricole, donc de concentrer les plantes à un endroit sur le site.

Charlotte Giordano répond que l'idée était de maintenir des zones refuges en limite de parcelles pour maintenir les plantes nourricières et les plantes-hôtes. Sur les jachères il y avait un risque d'enfrichement et si une année la fauche n'était pas faite, les ronces, l'oseille, les chardons allaient pousser. L'acquisition foncière est un enjeu majeur sur ce secteur mais le CPIE n'est pas prioritaire puisqu'il s'agit de parcelles agricoles, c'est la Safer qui préempte. Étant en contact avec le nouveau CEN Île-de-France, il est possible que cela change.

Aurélie Soissons demande si les raisons de présence du Cuivré sur certaines parcelles et pas d'autres sont connues, si ce sont les différences de milieux ou de gestion. Cette espèce n'est pas la seule qui est impactée par la fauche, pour la maintenir il faut se concentrer sur les lisières, qu'il ne faudrait pas faucher, ou relever les barres de coupe. Essayer d'acheter de toutes petites surfaces à restaurer et à sanctuariser en faveur du Cuivré pour ses dispersions au sein de la métapopulation, avec un broyage tous les 3 ou 4 ans de ces zones relais de 300m² pourrait suffire.

Charlotte Giordano répond que parfois, l'observation était un individu en cours de dispersion, sans reproduction avérée ou que des parcelles ont été mises en culture depuis 2015. Des jachères recouvertes à 100 % d'oseilles semblent défavorables. La présence d'oseille et de rumex sur la même parcelle est quasiment toujours nécessaire à la reproduction du Cuivré. Des jachères fauchées dans les deux années précédentes ont l'air de favoriser la présence du Cuivré, les plantes-hôtes sont alors mieux visibles des femelles.

David Demergès trouve qu'il est difficile d'imposer aux agriculteurs, maintenant que le Cuivré est présent, des contraintes. Il aurait tendance à dire de laisser tomber les cœurs de parcelles et de se concentrer sur les lisières, les fossés, les corridors extra-parcelles.

Charlotte Giordano répond que pour cela il est nécessaire d'avoir les élus de leur côté, mais ils sont plein de bonnes intentions, pour ensuite faire des erreurs et ne pas suivre les préconisations.

Luc Manil souhaite savoir si le Cuivré se raréfie en France. Les réponses de l'assemblée : en Auvergne, il régresse en plaine et on le trouve plus en altitude qu'avant, au dessus de 1000 m, les habitats n'ont pas changé, ce sont des pâtures avec écoulement d'eau. En Bourgogne, il n'y a pas de suivis de l'espèce mais intuitivement cela semble régresser également.

En Occitanie, on observe une extension sur la partie Piémont-pyrénéen, nouvelles observations en Ariège et vers la méditerranée (Sud Haute-Garonne, Ouest Ariège). En Nouvelle-Aquitaine, les populations sont plutôt stables (Bassin de l'Adour), les bandes enherbées au bords des champs de maïs sont très bien colonisées par l'espèce.

▸ Un temps d'échange entre le CEN Champagne-Ardenne et le CPIE des BDM se prévoit pour recevoir des conseils de gestion et échanger sur les enjeux et gestions communs.

Actions prioritaires de l'animation du PNA pour 2024

Page 197

Gaëlle Sobczyk Moran (Opie)

L'article sur l'indicateur papillons sera déposé à *Naturae* en 2024. Un **séminaire mi-parcours** du PNA Papillons doit se tenir en fin d'année après 5 ans de mise en œuvre. Le public visé est encore en cours de réflexion, le programme se veut varié : stands, posters, ateliers, plénières… Les ateliers visio-thématiques continuent d'être organisés, au rythme de deux par an. Les **cahiers techniques de gestion conservatoire** des espèces du PNA vont être **élaborés en 2024** à partir du travail de Maëlle Leroux, en stage de 6 mois en 2023. Le prochain sera sur le **cortège des pelouses calcicoles et prairies mésophiles** comprenant : *Erebia sudetica, Melitaea aurelia, Phengaris alcon rebeli, Phengaris arion* et *Pyrgus cirsii.*

Le projet de **catalogage des stations** nécessite du financement pour développer l'outil, mettre en **cohérence le cahier des charges** et doit commencer son déploiement au niveau national. Une **fiche enquête grand public sur l'Apollon** sera réalisée pour la Franche-Comté et, pour d'autres régions si c'est un besoin.

Concernant le Sterf, un **fascicule sur l'état des populations** de tous les papillons de jour de France sera réalisé, les **guides d'identification par zones géographiques françaises** seront publiés. La mallette pédagogique poursuit sa refonte avec **deux nouvelles activités** à éditer en 2024. Une **dernière vidéo** de sensibilisation est à tourner fin mars 2024 (travaux en faveur d'une espèce du PNA) et **deux sont à monter** (Qu'est-ce que le PNA Papillons de jour ?). La **vidéo du Cuivré des marais** est disponible et est présentée au Copil.

Le **formulaire de mise en page automatique** des retours d'expérience de gestion fonctionne déjà, ainsi que la **carte d'affichage**, il sera essentiel de prévoir de le remplir pour les projets de gestion futurs. Le bilan mi-parcours du PNA prévoit d'être présenté en CNPN.

Échanges & Remarques :

Pierre-Yves Gourvil indique qu'un PNA Prairies va être publié en 2024, il a été rédigé en cercle fermé par les CBN et il devrait être envoyé pour discussion et relecture prochainement. Il ajoute qu'en Nouvelle-Aquitaine, les recommandations de gestion ne sont pas précises, trop dépendantes du contexte, mais plutôt sur ce que chaque choix de gestion implique. Une fauche sur une prairie mésophile implique ceci, un pâturage implique cela, telle date de fauche implique cela sur le cortège de Rhopalocères. Leur fiche technique de gestion sont disponibles en version raccourci pour les différents niveaux de connaissance des lecteurs.

Bastien Louboutin et *Baptiste Charlot* aimeraient que les espèces protégées largement distribuées en France bénéficient de leur propre guide de gestion mono-spécifique.

Xavier Houard indique que les dossiers de la plate-forme ONAGRE permettent de recenser les dossiers qui concernent les papillons. Ceci permettra d'alimenter un atelier visio-thématiques proposé sur la séquence ERC, pour préconiser des mesures de suivis de compensations cohérentes avec les besoins des espèces PNA.

Sondage

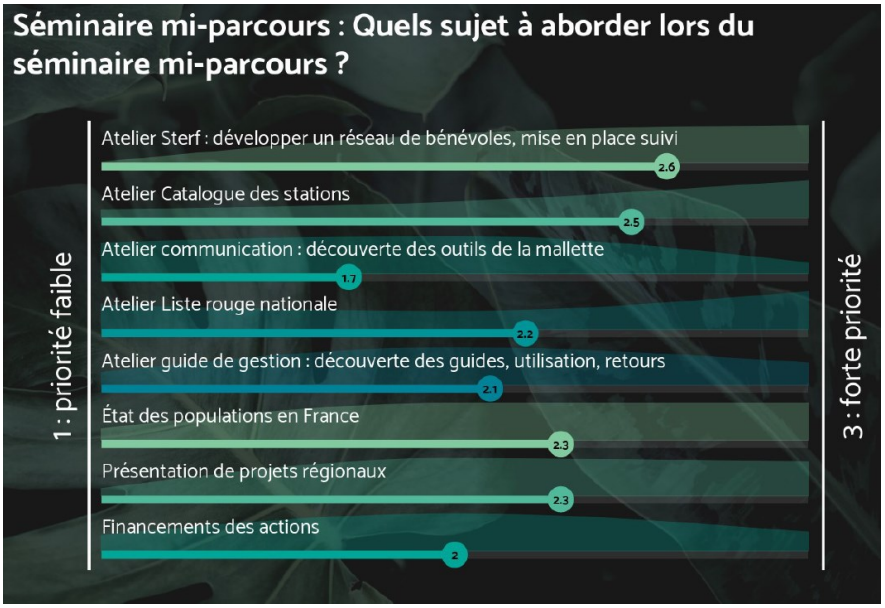

Séminaire mi-parcours :
88 % souhaitent assister au séminaire en **présentiel.**
54% seraient disponibles 2 jours et 46% seraient disponibles 1 jour.

Pour le **public à inviter**, les structures proposées sont les suivantes (par nombre de citations) : les membres des Copils régionaux, les opérateurs PRA Papillons, les DREALs, les financeurs d'actions (OFB, DDT, AE), DRIAAF, autres animateurs de PNAs, gestionnaires d'espaces naturels, élus, communautés de communes, métropoles.

Propositions de **sujets à aborder** en plus de ceux proposés :
Prise en compte des papillons dans la gestion agricole des prairies / Atelier mise en situation de cas de gestion de certaines espèces / Présentation de RETEX de gestion réussis.

Il faut garder des moments en **visio** (restitutions, plénières), et amener des **moments conviviaux** (apéro des terroirs).

Ateliers visio-thématiques à envisager :
2024 :
1. Catalogue des stations (définition station), intervenants : David Demergès (CEN Lorraine), botaniste.
2. Préconisations spécifiques aux papillons protégés dans le cadre de la compensation, intervenants : UPGE, BE, services instructeurs, opérateurs de mesures.

2025 :
3. Caractérisation disponibilité florale et pression de pâturage, intervenants : FLAVIA APE, INRAE.
4. Mode de gestion de parcelles à enjeux

Jean-Marc Salles (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) et Gaëlle Sobczyk Moran (Opie) remercient les participants pour leur venue et contributions pour ce cinquième comité de pilotage du PNA Papillons de jour.